

Foire aux questions : séjours hors temps scolaire

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel est un service civil qui s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans souhaitant vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

1) Pourquoi faire le SNU ?

C' est un dispositif gratuit et compatible avec la scolarité qui vous offre l'opportunité de vivre une aventure unique au cours de laquelle vous pourrez notamment faire l'expérience de la cohésion en côtoyant pendant 12 jours des jeunes venus d'autres départements, vivre les valeurs de la République, réfléchir aux enjeux de société (développement durable, discrimination, etc.), acquérir les connaissances et les réflexes utiles face aux risques et menaces mais également découvrir des formes variées d'engagement.

- **Quelles sont les contreparties offertes par le SNU ?**

- **Formation à la prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)** durant le séjour de cohésion, pour celles et ceux qui ne l'ont pas suivie, qui vous apprendra à réagir face à des situations de la vie quotidienne (malaises, traumatisme, etc.).
- **Un accès à une plateforme d'apprentissage du code de la route** après la validation de la phase 1.
- **Bénéfice d'une première inscription gratuite à l'examen théorique** après validation de la phase 2.
- **Validation de votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** grâce à la participation à la Journée Défense et Mémoire organisée pendant le séjour (attestation de JDC à demander au CNSJ de Nice).

Définitions :

- *La journée défense et citoyenneté (JDC)* est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen.
- *La journée défense et mémoire (JDM)* est un module organisé au cours du séjour de cohésion (Phase 1) du Service national universel (SNU)
- **Le recensement est une démarche que chaque jeune Français de 16 ans doit faire auprès de sa mairie.**

Pour recevoir votre certificat individuel de participation (CIP) à la JDC, vous devez obligatoirement vous recenser auprès de votre mairie ou en ligne. Le recensement est obligatoire à compter de votre 16^e anniversaire. *La participation au séjour de cohésion ne dispense pas de cette étape. Toutefois, elle vaut participation à la JDC.*

- **Tout est gratuit dans le cadre du séjour de cohésion (phase 1) :**

- Le transport est prévu jusqu'au lieu du séjour de cohésion
- L'hébergement et l'alimentation,
- Les activités,
- Les tenues des volontaires,
- Tous les frais inhérents à la mise en œuvre du séjour de cohésion sont pris en charge par l'État.

2) Quelles sont les dates des séjours de cohésion du SNU en Corse en 2025 ?

Les inscriptions pour les séjours 2025 sont ouvertes !

- Séjour du 14 avril au 25 avril 2025 (tous niveaux)
- Séjour du 16 juin au 27 juin 2025 (uniquement pour les Secondes Générales)

Pour vous inscrire, [vérifiez votre éligibilité](#) (ctrl+entrée)

3) Les critères d'inscription

- Il faut être âgé **au minimum de 15 ans au premier jour** du séjour de cohésion et avoir **moins de 18 ans au dernier jour** du séjour de cohésion
- Le SNU hors temps scolaire s'adresse **exclusivement aux jeunes de nationalité française.**

4) Comment s'inscrire ?

Le dossier d'inscription :

- Il faut remplir votre dossier d'inscription en ligne depuis le lien : **<https://moncompte.snu.gouv.fr/preinscription>.**

Vous êtes en situation de handicap, le SNU a vocation à être universel et inclusif. Lors de votre inscription, un champ du formulaire vous permet de mentionner la nature d'aménagements spécifiques requis. Si cela n'a pas été mentionné ou que vous souhaitez en parler avec l'équipe organisatrice avant votre départ, prenez contact avec le chef de projet SNU qui vous rapprochera du responsable de votre centre d'affectation.

- Votre dossier passe en statut en cours.
- Vous devez valider votre dossier (informations et documents),
- Votre représentant légal donne son consentement (indispensable pour la validation par le chef de projet).

=> Le dossier passe en attente de validation **par le chef de projet** :

- **Isabelle Wattel** pour la Corse-du-Sud 06.14.83.70.40 isabelle.wattel@ac-corse.fr
- **Jérôme Timpano** pour la Haute-Corse 04.95.30.05.73 jerome.timpano@ac-corse.fr

Si l'inscription est acceptée, votre dossier passe en statut « validé »

Si ton inscription est refusée, votre dossier passe en statut « refusé »

Si des corrections sont demandées, votre dossier passe en statut « en attente de correction ».

Après les inscriptions

Si votre inscription est validée, alors l'accès à la Phase 1 est rendu disponible sur votre espace volontaire.

I) La phase 1 : le séjour de cohésion

1) l'encadrement

Les encadrants sont des adultes recrutés pour leurs compétences et leur expérience.

Le centre est dirigé par un chef de centre et un ou deux adjoints en fonction de la taille du centre.

La direction s'appuie sur des cadres spécialisés et notamment sur un référent sanitaire.

Les volontaires, regroupés en maisonnées, sont directement encadrés par des tuteurs de maisonnée.

Les maisonnées sont regroupées au sein de compagnies qui sont placées sous la responsabilité de cadres de compagnie.

Chargés de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées, les encadrants sont présents en permanence au sein du centre d'accueil et assureront à ce titre votre sécurité.

Le taux d'encadrement est conforme à la réglementation ACM : un encadrant pour 12 jeunes.

Tous les encadrants bénéficient d'une formation adaptée au séjour de cohésion et l'honorabilité de tous les encadrants est contrôlée avant leur entrée en fonction.

2) Que fait-on pendant le séjour de cohésion

Le séjour de cohésion dure 12 jours. Chaque journée a un programme bien défini.

Elle commence par le lever des couleurs, rituel républicain pendant lequel on lève le drapeau français et on chante l'hymne national, la Marseillaise.

Ensuite, vous participez à diverses activités : ateliers sur la protection de la biodiversité, visite du patrimoine naturel et culturel, journée défense et mémoire, PSC1, ateliers et simulation de débats sur des enjeux de société (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prévention des violences et lutte contre le harcèlement, etc.).

Vous pourrez échanger avec d'autres volontaires, rencontrer des professionnels et vous prendrez part pendant trois jours à **une thématique spécifique appelée coloration**.

Ce temps sera consacré à des moments de découvertes avec des professionnels, des visites, des activités concrètes sur le terrain. Il permettra également de développer votre culture de l'engagement (engagement auprès d'une association, d'un corps en uniforme, auprès de populations fragiles, etc.).

- **Environnement** : S'engager pour la protection de l'environnement, pour la biodiversité et la transition écolo
- **Sports, Jeux Olympiques et Paralympiques** : S'engager par le sport au service de la cohésion, de la mixité, de l'inclusion et des valeurs olympiques
- **Défense et mémoire** : S'engager contre l'oubli, au service de la Nation et des valeurs républicaines
- **Résilience et prévention des risques** : S'engager pour mieux comprendre les risques, mieux réagir et y faire face ensemble

Des temps libres sont également prévus pendant lequel vous pourrez en profiter pour faire votre travail personnel ou réviser vos examens.

Le rythme et les activités sont adaptés pour que le séjour soit réellement accessible à tous.

Un rallye de synthèse est organisé en fin de séjour permettant de mobiliser les connaissances et les compétences acquises tout au long du séjour. Le séjour de cohésion se termine par une cérémonie de clôture, en présence des autorités locales. C'est un moment solennel et festif spécialement organisé pour vous féliciter du chemin accompli, et vous encourager à poursuivre votre parcours SNU !

II) La phase 2 : la mission d'intérêt général et/ou l'engagement long :

1) La mission d'intérêt général (MIG)

Vous pourrez réaliser une MIG en lien avec vos aspirations au cours de laquelle vous pourrez développer vos compétences.

Après avoir réalisé un séjour de cohésion, participez à une MIG près de chez vous, au sein d'une structure (associations, services publics, corps en uniformes, établissements de santé privés d'intérêt collectif, entreprises solidaires d'utilité sociale agréées, etc.) et apportez-lui votre aide pendant 12 jours minimum ou 84 heures, de façon ponctuelle ou régulière, seul ou avec d'autres volontaires. Les MIG ne sont pas rémunérées et doivent être réalisées dans l'année qui suit le séjour de cohésion.

Des exemples de MIG

Participer à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, un chantier de restauration du patrimoine, une mission de protection de l'environnement, une mission de solidarité envers des publics fragiles, être ambassadeur du SNU, jeune officiel de l'UNSS, ambassadeur EDD, ambassadeur handisport, etc.

2) L'engagement long

Pour une durée de trois mois à un an, poursuivez votre engagement au sein de dispositifs de volontariat, comme le Service civique et les réserves, ou dans du bénévolat associatif.

- **Le service civique** : Offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en cas de situation de handicap) de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission indemnisée 620€ par mois. (service-civique.gouv.fr)
- **Volontariat associatif** : Ouvert à tous les citoyens, permettant de s'investir bénévolement en faveur de l'intérêt général au sein d'une association. (<https://www.associations.gouv.fr/je-suis-jeune.html>)

- **Corps européen de solidarité** : Donne aux jeunes de plus de 18 ans la possibilité de se porter volontaires dans des projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Les projets ont une durée de deux à douze mois : (<https://www.corpseuropeensolidarite.fr/>)
- **Les différentes formes de volontariat à l'international** : Le volontariat de solidarité internationale ou le Service Civique à l'international : <https://www.jeunes.gouv.fr/les-dispositifs-europeens-et-internationaux-271>
- **La réserve citoyenne de l'éducation nationale** : Aux côtés des enseignants ou dans le cadre d'activités périscolaires, le bénévole participe à la transmission des valeurs de la République : <https://www.education.gouv.fr/la-reserve-citoyenne-3020>
- **Réserve citoyenne de défense et de sécurité** : Contribution à l'enseignement de la défense, l'apport d'expertises au profit des armées à la résilience de la Nation et ainsi faire le lien entre les armées et la société : \$ [https://www.reservistes.defense.gouv.fr/\\$](https://www.reservistes.defense.gouv.fr/$)
- **Réserve communale de la sécurité civile** : Aide les services municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise (par exemple en cas de catastrophe naturelles ou d'accidents industriels) : <https://www.service-public.fr>
- **Réserve citoyenne de la police nationale** : Missions de médiation sociales, d'éducation à la loi, de prévention à la délinquance : <https://www.service-public.fr>
- **Réserve civique** : Qui permettent à toute personne de plus de 16 ans de s'engager à servir les valeurs de la République en participant à des missions d'intérêt général, à titre bénévole et occasionnel. Elles concourent au renforcement du lien social en favorisant la mixité sociale : <https://www.jeuxaider.gouv.fr/>
- **Les différentes réserves des armées** : Qui regroupent des Français de plus de 17 ans désireux de contribuer à la sécurité de leur pays en consacrant une partie de leur temps à la défense de la France, notamment en participant à des missions de protection de la population : <https://www.reservistes.defense.gouv.fr/>
- **Le service militaire volontaire** : Un dispositif innovant pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes françaises et français, de 18 à 25 ans, en difficulté et éloignés de l'emploi : <https://www.le-smv.gouv.fr/>
- **Le service militaire adapté** : Un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi et résidant dans les territoires Outre-mer : <https://www.le-sma.com/>

Pour en savoir plus : <https://support.snu.gouv.fr/base-de-connaissance>